



**Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie**

Membre de l'Union des consommateurs

**COMMUNIQUÉ**  
pour diffusion immédiate

## **Imposer le dépôt direct : Une mesure inacceptable de Revenu Québec**

Sherbrooke, 22 décembre 2010 - L'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) a appris que Revenu Québec veut imposer le dépôt direct pour le versement de certains crédits d'impôt (solidarité, maintien à domicile d'une personne âgée, frais de garde d'enfant, prime au travail) qui bénéficient en majeure partie aux personnes à faible revenu.

Le dépôt direct comporte des avantages pour le gouvernement et peut aussi en comporter pour le citoyen. Cependant, il nous apparaît tout à fait inacceptable, voire illégal, d'obliger le contribuable à adhérer au dépôt direct pour le versement de sommes auxquelles il a droit.

Des recherches sur l'accès aux services bancaires nous indiquent qu'entre 2 et 3 % de la population canadienne ne détient aucun compte dans une banque ou une caisse populaire. Chez les personnes à faible revenu, ce pourcentage se situe autour de 8 %.

Par ailleurs, d'autres raisons peuvent amener les gens à ne pas vouloir adhérer au dépôt direct.

-30-

Pour information :

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF  
Tél. : 819-563-8144  
Cell. : 819-574-5198